

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 juillet 2008**

Décision n° **B-2008-0111**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Acquisition de deux lots de copropriété à usage de logement et de cave dépendant de l'immeuble situé 210, avenue Berthelot et appartenant à M. Jacques Nicolot et Mme Ghislaine Leclercq née Nicolot

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 30 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Rivalta.

Bureau du 8 juillet 2008**Décision n° B-2008-0111**

objet : **Acquisition de deux lots de copropriété à usage de logement et de cave dépendant de l'immeuble situé 210, avenue Berthelot et appartenant à M. Jacques Nicolot et Mme Ghislaine Leclercq née Nicolot**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la mise en vente des lots de copropriété leur appartenant dans l'immeuble situé 210, avenue Berthelot à Lyon 7°, monsieur Nicolot et madame Leclercq ont sollicité la Communauté urbaine en vue de les lui céder. En effet, l'immeuble dont dépendent lesdits lots est compris dans la réserve n° 37 au plan local d'urbanisme (PLU) pour la création d'une voirie, entre la route de Vienne et l'avenue Berthelot, en bordure de la voie SNCF.

Il s'agit des lots suivants :

- le lot n° 11 à usage de logement situé au 3° étage de l'immeuble ainsi que les 62/1 000 des parties communes attachés à ce lot,
- le lot n° 31 à usage de cave portant le n° 14 ainsi que les 1/1 000 des parties communes attachés à ce lot.

Aux termes du compromis qui est proposé au Bureau, monsieur Nicolot et madame Leclercq ont accepté de céder à la Communauté urbaine lesdits biens, libres de toute location ou occupation, au prix de 78 000 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition des lots de copropriété n° 11 et 31 à usage de logement et de cave appartenant à monsieur Nicolot et madame Leclercq et dépendant de l'immeuble situé 210, avenue Berthelot à Lyon 7°.

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1067 le 18 décembre 2007 pour la somme de 1 400 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer en 2008, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 824, à hauteur de 78 000 € pour l'acquisition et de 2 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.